**44ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Tuvalu**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 8 novembre 2023

Le Luxembourg salue la délégation des Tuvalu et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre des recommandations du 3ème cycle.

Nous saluons les efforts des Tuvalu pour leur engagement positif avec le BCDH et les Procédures spéciales du CDH et, dans un esprit de coopération constructive, souhaitons faire les recommandations suivantes :

1. Donner effet à la loi de 2017 portant sur la création d’une institution nationale des droits de l’homme indépendante et opérationnelle, et veiller à ce que celle-ci puisse exercer son mandat de manière efficace, en disposant des ressources nécessaires à cet effet ;
2. Inclure dans la Constitution révisée des dispositions interdisant toute forme de discrimination fondée sur le genre, le sexe, l’orientation sexuelle, le handicap, l’âge, la naissance, la race ou la religion, adopter une loi anti discrimination et œuvrer davantage en faveur de l’autodétermination des femmes ;
3. Élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de lutte contre la corruption fondée sur les droits de l’homme et instaurer une gouvernance publique transparente tout en veillant à garantir un accès effectif à la justice, y compris pour les groupes marginalisés ;
4. Améliorer la sécurité de l’approvisionnement en eau grâce à des solutions fondées sur la nature et à une gestion de l’eau résiliente au climat et établir des plans d’investissement pour la sécurité alimentaire, la sécurité nutritionnelle et la sécurité de l’approvisionnement en eau, en prenant des mesures supplémentaires pour augmenter la production de cultures à haute valeur ajoutée et de produits halieutiques destinés à la consommation locale et à l’exportation, dans une logique de développement durable.

Nous souhaitons plein succès à la délégation des Tuvalu dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[294 mots – temps de parole : 2mins]